



Terre d'Adeles – Ferme de L'Or Vert

CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP Spiruline 2025

La Ferme de L'Or Vert est située sur la commune de Bruges, à 9 km de Pessac. Fatima HAMAIDI et Arthur FLORÉAN y produisent de la spiruline certifiée par Ecocert depuis la création de la ferme en 2020. Par la signature du présent contrat, les adhérent·es de Terre d'Adeles, l'association Terre d'Adeles et Fatima HAMAIDI et Arthur FLORÉAN, producteurs de la Ferme de L'Or Vert, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs dans le respect de la Charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander pour le **18 avril, le 27 juin, le 31 octobre et/ou le 12 décembre 2025 de 18 h à 19 h** une cure de spiruline selon son choix, à préciser sur le contrat signé lors de l'inscription. Voir bon de commande.
- 2) Signer à la commande 4 chèques à l'ordre de **La Ferme de L'Or Vert**. Déposé à l'association Terre d'Adeles ou dans ma boîte à lettres personnelle : Brunel Odile, 59 avenue Jean Meyraud à PESSAC, ce chèque sera remis aux producteurs après la livraison.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne la spiruline commandée au moment de la livraison. Une commande oubliée est une commande due.
- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté. Une aide peut être apportée par les coordonnatrices bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Aider si nécessaire à la distribution ou à la signature du contrat selon la demande.

L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser la distribution mensuelle.
Coordonnatrice spiruline : **Odile Brunel** odile.brunel@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de distribution
- 3) Assurer le paiement de la commande
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de **La Ferme de L'Or Vert** après accord du CA
- 5) Promouvoir les productions de **La Ferme de L'Or Vert** et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

Le producteur s'engage à :

- 1) Préparer la commande de spiruline.
- 2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir le consomm'acteur à **La Ferme de L'Or Vert**. Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et La Ferme de L'Or Vert s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et La Ferme de L'Or Vert s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le 10/01/2025

Pour la Ferme de L'Or Vert :
Fatima HAMAIDI et Arthur FLORÉAN

Pour Terre d'Adeles :
Odile BRUNEL

Le Consomm'acteur :
NOM Prénom